

Paris, le 16 mars 2023.

Chers(es) militants (es), chers(es) adhérents(es) du Groupe BPCE,

Une délégation CFTC GROUPE BPCE constituée de Christel ARNAUD SAINT MARTIN (Présidente de la Fédération CFTC Banques et Présidente du Syndicat CFTC CREDIT FONCIER), Alain GONNIN (Président du Syndicat CFTC Communauté BPCE), Jean-Noël TRIBOLO (Président du Syndicat CFTC Natixis) et Pascal MARTIN de FREMONT (Président du Syndicat CFTC Banque Populaire) – Vladimir DJORJEVIC (Président du Syndicat CFTC Caisses d'Épargne) étant excusé - a été reçue jeudi 9 mars par Nicolas NAMIAS (Président du Groupe BPCE) et Béatrice LAFAURIE (DRH Groupe).

Nous avons demandé ce rendez-vous début décembre 2022, lors de la prise de fonction de Nicolas NAMIAS puis, en l'absence de réponse, l'avons relancé fin janvier.

Après une rapide présentation des participants, plusieurs sujets ont été abordés :

- **Salaires :**

La délégation a fait part de la baisse importante du pouvoir d'achat des salariés, au regard du fort taux d'inflation actuel : 5,9% fin 2022, avec un taux à deux chiffres pour les dépenses quotidiennes comme l'alimentation et l'énergie. Avec un impact important pour les ménages les plus modestes.

L'inflation en 2023 devrait être de même niveau, avec le risque de durer.

Alors que 2022 a été une année historique pour les versements de dividendes et les augmentations des rémunérations des dirigeants des grandes entreprises, nous constatons que les salariés, pour leur part, subissent une baisse continue de leur pouvoir d'achat, en particulier pour les bas salaires.

Dans ce contexte économique très difficile, la délégation a demandé si la direction prévoyait une « revoyure » en matière salariale en 2023.

Béatrice LAFAURIE a répondu négativement.

Elle envisage toutefois que la NAO 2024 se fasse à mi-année comme l'an dernier pour la NAO 2023.

Nicolas NAMIAS a ajouté que les conditions économiques en 2023 devraient être nettement moins favorables que les années précédentes, « avec des résultats Groupe dégradés ». Il n'envisage donc pas l'ouverture de négociation salariale.

Dans ce contexte exceptionnel, Béatrice LAFAURIE a rappelé qu'une Prime de Partage de la Valeur a été distribuée dans toutes les entreprises du Groupe.

La délégation a indiqué que la PPV n'était pas pérenne. Par ailleurs même si, à terme, l'inflation diminuait, les prix ne redescendraient pas. En outre, la PPV n'entre pas dans le salaire et donc dans le calcul de la retraite.

- **International :**

Nicolas NAMIAS a rappelé que BPCE est un Groupe ayant son activité essentiellement en France. Aucun rapprochement entre banques n'est envisagé pour l'instant.

Néanmoins des créations de plateformes communes sont envisageables dans certains métiers, mais il n'y a pas pour l'instant de projet en vue.

Dans un but de conquête, BPCE continue de chercher la croissance là où elle se trouve, notamment en Asie avec la création d'une plateforme support au Bangalore (120 personnes actuellement), en remplacement des hubs à Singapour et à Hong-Kong, jugés trop coûteux.

Notre activité se développe également beaucoup en Australie.

Nicolas NAMIAS a indiqué souhaiter éviter la Chine qu'il réserve plutôt à une stratégie de diversification.

En ce qui concerne Porto, Nicolas NAMIAS a estimé que la plateforme industrielle fonctionne plutôt bien en dépit d'un turnover des équipes de 20%. Mais il a indiqué que son développement touchait à sa fin dans la mesure où les locaux actuels ne peuvent accueillir que 2.500 personnes (actuellement 2.000).

Porto et le Bangalore seront donc les plateformes industrielles respectivement de l'Europe et de l'Asie.

- **Conditions de travail dans les Tours « DUO » de BPCE :**

Les salariés de BPCE et de GFS ont emménagé progressivement dans les nouvelles tours depuis juin 2022. La délégation fait part des désagréments constatés par les salariés dans les tours DUO de BPCE :

- Temps d'attente très long des ascenseurs ;
- Manque de salles de réunions ;
- Problème de places de parking. Le système de réservation sera prochainement abandonné car de nombreuses places sont libres du fait que les salariés n'annulent pas leurs réservations quand ils ne viennent pas ;
- Restaurants d'entreprise surchargés ;

Nicolas NAMIAS a indiqué qu'il était au courant de ces problèmes et qu'il se tenait informé régulièrement dans un souci d'amélioration. Il estime qu'il faudra une année de rodage après le retour d'expériences.

- **Télétravail :**

Nous avons évoqué la possibilité d'étendre le nombre de jours en télétravail afin de limiter cette surpopulation et accéder à une forte demande dans toutes les entités du Groupe (passer de 10 à 12 jours). Nicolas NAMIAS s'est dit favorable au télétravail mais également attaché à l'engagement et au « collectif », c'est pour cela que, pour le moment, il ne souhaite pas étendre le nombre de jours. Il souhaite créer du lien, un certain attachement à l'entreprise. Nous lui avons rappelé que les jeunes d'aujourd'hui réclamaient le télétravail, c'est un des points principaux négocié lors de l'embauche. Quant à l'attachement à l'entreprise, les jeunes d'aujourd'hui voient les choses autrement. Et les salariés moins jeunes y trouvent une réelle qualité de vie.

- **Communauté BPCE :**

La Communauté BPCE, créée en 2019, regroupe différentes entreprises du Groupe, dans le but de réunir des expertises, des fonctions régaliennes et de support, les opérateurs informatiques, etc...

Elle inclut notamment l'organe central BPCE SA et ses différentes filiales.

Elle regroupe 16.000 salariés, soit environ 16% des effectifs du Groupe.

Depuis sa création, de plus en plus d'accords interentreprises sont négociés à son niveau et ce sur des thématiques majeures : NAO, nouveaux modèles d'organisation de travail (télétravail), Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Ils s'appliquent de fait aux entreprises de la Communauté BPCE, sans aucune autre négociation complémentaire avec les OS représentatives à l'échelle de l'entreprise.

Avec Oney Bank SA qui fait partie de la Communauté BPCE, notre Syndicat est représentatif, en dépassant les 12%. Mais Oney Bank SA ne souhaite pas participer aux négociations de la Communauté BPCE.

Or, le calcul de la représentativité se fait au moment de l'ouverture d'une négociation en considérant les entreprises concernées et intéressées par ladite négociation. Sans Oney Bank SA, notre Syndicat passe sous la barre des 10% et ne participe donc pas aux négociations de la Communauté BPCE.

Notre Syndicat est donc désavantagé par rapport aux autres OS (CFDT, SNB, UNSA) qui peuvent négocier des accords importants et communiquer à l'ensemble des salariés de la Communauté BPCE, une fois les accords signés.

Béatrice LAFAURIE a indiqué qu'elle comprenait notre problème mais qu'elle ne pouvait rien faire, dès lors qu'il s'agit d'une application du Code du travail.

Pour conclure notre rencontre, Nicolas NAMIAS a indiqué qu'il était favorable à ce type d'échanges et qu'il était prêt à nous revoir de temps en temps, dans le cadre d'un dialogue social constructif, comme le fut celui-ci.



De gauche à droite : JN. TRIBOLO, C. ARNAUD SAINT MARTIN, N. NAMIAS, P. de FREMONT, B. LAFAURIE et A. GONNIN.